

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mars 2018

ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE PAR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - (N° 346)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL43

présenté par
Mme Duby-Muller, rapporteure

ARTICLE 4

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« 3° Au premier alinéa du II et à la première phrase du IV, après la référence : « I », sont insérés les mots : « ou au I *bis* ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.